



Assemblée générale

## **La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Dixième session extraordinaire d'urgence**

New York, le 12 décembre 2023

### **EXPLICATION DE VOTE**

---

Monsieur le Président,

La Suisse a voté OUI à la résolution adoptée par cette Assemblée aujourd'hui. Cette résolution répond au plus pressant : la protection des civils et l'accès rapide, sûr et sans entrave de l'aide humanitaire aux populations dans le besoin à Gaza, où « nul n'est plus en sécurité aujourd'hui » et où le « système humanitaire risque un effondrement complet », comme l'a dit le Secrétaire général.

La Suisse a soutenu cette résolution et demande sa mise en œuvre, sachant que le cessez-le-feu humanitaire est compris comme une pause humanitaire limitée dans le temps, sans porter préjudice au droit d'Israël d'assurer sa défense et sa sécurité. La Suisse continue d'appeler les parties à respecter, en toute circonstance, leurs obligations en vertu du droit international humanitaire et des droits humains, notamment pour ce qui est de la protection des civils israéliens comme palestiniens, et ce indépendamment de l'adoption de résolutions par les principaux organes des Nations unies.

L'accès humanitaire à travers tous les points de passage possibles, ainsi que le respect des principes de proportionnalité, de distinction et de précaution dans la conduite des hostilités, font partie de ces obligations. Leur respect est aussi une nécessité afin de prévenir une escalade régionale du conflit, notamment en Cisjordanie et au Liban.

La Suisse a également voté OUI aux amendements proposés par l'Autriche et les Etats-Unis et regrette qu'ils n'aient pas été adoptés. L'amendement autrichien aurait contribué à préciser que l'accès humanitaire doit être « immédiat », ce qui correspond aux demandes répétées du Secrétaire général et d'autres hauts représentants d'organisations humanitaires impartiales au vu de l'urgence humanitaire qui règne à Gaza. L'adoption de cet amendement aurait aussi permis de désigner clairement les parties responsables des prises d'otages, y compris le Hamas et d'autres groupes. Enfin, nous avons soutenu dès le 7 octobre une condamnation explicite des actes de terreur perpétrés par le Hamas, et aurions préféré qu'elle soit incluse dans la résolution, comme le proposait l'amendement américain.

Monsieur le Président,

Dans l'immédiat, la mise en place de cessez-le-feu à des fins humanitaires et la fourniture d'aide doivent urgemment sauver des vies et permettre aux acteurs et actrices humanitaires d'accomplir leur travail en toute sécurité. Mais ces mesures ne sauraient être des fins en soi. La Suisse continuera de s'engager en vue d'une solution politique au conflit, conformément au droit international.

Je vous remercie.

---

*Unofficial translation*

Mr President,

Switzerland voted YES to the resolution adopted today by this Assembly. This resolution addresses the most pressing issue: the protection of civilians and rapid, safe and unhindered access for humanitarian aid to people in need in Gaza, where “no one is safe today” and where the “humanitarian system is at risk of complete collapse”, as the Secretary-General said.

Switzerland supported this resolution and demands its full implementation, in the knowledge that the humanitarian ceasefire is understood as a time-limited humanitarian pause without prejudice to Israel's right to ensure its defense and its security. Switzerland continues to call on the parties to respect, in all circumstances, their obligations under international humanitarian and human rights law, in particular with regard to the protection of Israeli and Palestinian civilians, regardless of the adoption of resolutions by the main United Nations bodies.

Humanitarian access through all possible crossing points, as well as respect for the principles of proportionality, distinction and precaution in the conduct of hostilities, are part of these obligations. Respect for these principles is also necessary in order to prevent a regional escalation of the conflict, particularly in the West Bank and Lebanon.

Switzerland has also voted YES to the amendments tabled by Austria and the United States and regrets that they have not been adopted. The Austrian amendment would have helped to clarify that humanitarian access must be “immediate”, which corresponds to the repeated requests of the Secretary-General and other senior representatives of impartial humanitarian organisations in view of the humanitarian emergency in Gaza. The adoption of this amendment would have also allowed to clearly identify the parties responsible for the hostage-taking, including Hamas and other groups. Finally, since 7 October we supported an explicit condemnation of the acts of terror perpetrated by Hamas, and would have preferred it to have been included, as proposed in the US amendment.

Mr President,

In the immediate term, the implementation of ceasefires for humanitarian purposes and the provision of aid must urgently save lives and enable humanitarian actors to carry out their work in safety. But these measures cannot be ends in themselves. Switzerland will continue to work towards a political solution to the conflict, in accordance with international law.

Thank you.